

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Gravelines-tuyauterie-rejet>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Gravelines : Présence d'une activité supérieure au seuil autorisé dans la tuyauterie de rejet**

11 décembre 2015

France : Gravelines : Présence d'une activité supérieure au seuil autorisé dans la tuyauterie de rejet

Le 11 décembre 2015, lors de la vidange d'un réservoir contenant des effluents faiblement actifs, un système de protection a identifié la présence d'une activité supérieure au seuil autorisé dans la tuyauterie de rejet.

Ce que dit EDF :

Ecart du domaine environnement lors de la vidange d'un réservoir d'effluents

Publié le 17/12/2015

Le 11 décembre 2015, lors de la vidange d'un réservoir contenant des effluents faiblement actifs, un système de protection a identifié la présence d'une activité supérieure au seuil autorisé dans la tuyauterie de rejet. Les vannes se sont alors automatiquement fermées empêchant tout rejet dans le canal de rejet.

Les équipes de la centrale mènent les investigations nécessaires au diagnostic complet de l'événement. Pendant ce temps, les opérations de vidange ont été suspendues. Les effluents présents dans la tuyauterie de rejet ont été récupérés dans leur intégralité.

Cet écart n'a eu aucun impact ni sur l'environnement, ni sur la santé des intervenants. Il a été déclaré à l'Autorité de Sûreté Nucléaire le 15 décembre 2015.

Les rejets d'une centrale nucléaire sont strictement réglementés. Chaque centrale est équipée de dispositifs de collecte de traitement et de contrôle des effluents avant rejet.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/producteur-industriel/carte-des-implantations/centrale-nucleaire-de-gravelines/actualites> ?